

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame BEAUFILS, Maire.

Date de convocation : 21/02/2018

Date d'affichage : 05/02/2018

Nombre de membres en exercice : 13

**Présents :** Mesdames Corine BEAUFILS, Monique BUNEL, Monique VALADON et Sabine DA COSTA, Messieurs Alain BEGUE, Cédric TOUFFE, Christian PAUL, Michel BERRY, Michel COLINET, Michel HEUDEBERT, Pierre LANDEMARD et Romain SANVY.

**Absent excusé :** Madame Claudine VERGNE

Formant la majorité des membres en exercice, Pierre LANDEMARD a été élu secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corine BEAUFILS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire présente le Compte Administratif 2017 et quitte la salle.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses : 962 185.11 €
	Recettes : 1 440 930.61€
	<b>Excédent de clôture : 478 745.50 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses : 241 755.55 €
	Recettes : 162 699.08 €
	<b>Déficit de clôture : 79 056.47€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2017.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### CONSIDERANT

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 / ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corine BEAUFILS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire présente le Compte Administratif 2017 et quitte la salle.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses : 69 552.33 €
	Recettes : 54 916.66 €
	<b>Déficit de clôture : 14 635.67 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses : 79 403.61 €
	Recettes : 174 157.30 €
	<b>Excédent de clôture : 94 753.69 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2017.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 / ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### CONSIDERANT

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 / CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corine BEAUFILS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2017 et quitte la salle.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses : 0.00 €
	Recettes : 1 980.95 €
	<b>Excédent de clôture : 1 980.95 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses : 0.00 €
	Recettes : 0.00 €
	<b>Résultat de clôture : 0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2017.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 / CAISSE DES ECOLES

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### CONSIDERANT

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017

### **CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRETIEN ESPACES VERTS AVEC LA COMMUNE D'AMBLEVILLE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestations d'entretien des espaces verts de la commune d'Ambleville.

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'entretien des espaces de la commune d'Ambleville et de Bray-et-Lû, les agents des deux communes pourront intervenir sur les différents espaces verts des communes respectives. Cette convention est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de prestations d'entretien des espaces verts avec la commune d'Ambleville et autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

### **CONVENTION D'ACHAT D'UNE ÉPAREUSE AVEC LA COMMUNE D'AMBLEVILLE**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de passer une convention avec la commune d'Ambleville pour l'achat d'une épareuse. Ce matériel servira aux 2 communes.

L'investissement pour la commune sera à la hauteur de 4000€ avec la récupération de la FCTVA sur la somme versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, l'achat de ce matériel et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune d'Ambleville.

### **AVENANT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la délégation de service public du fait de la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Pour ce faire Madame le Maire propose les éléments suivant :

- prix du mètre cube d'eau facturé à la population 1,50€ au lieu de 1,15€.
- reprise par la commune des services tels que le suivi du plan d'épandage, reprise de l'entretien des espaces verts ainsi que la taille des haies.
- prise en charge par la commune de la part des eaux pluviales versée au délégataire pour un montant de 10 583€ HT
- rattrapage du manque à gagner du fait de la mise en service des deux nouveaux postes de relevage et de la nouvelle station d'épuration ainsi que la reconstruction de l'ancien poste de relevage de la Grenouillère pour un montant de. 19 199 € HT qui sera lissé sur une période de 4 ans c'est à dire jusqu'à la fin de la DSP, ce qui fait 4 518 € par an.

Le conseil après avoir délibéré accepte à l'unanimité ce plan de financement et donne quitus à madame la maire pour signer l'avenant cité ci-dessus.

Formant la majorité des membres en exercice, Pierre LANDEMARD a été élu secrétaire.

**REMISE GRACIEUSE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES  
POUR MONSIEUR ET MADAME LEFEVRE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque Monsieur et Madame LEFEVRE ont loué la salle des fêtes le samedi 03 mars 2018, il y a eu un problème de chauffage.

Madame le Maire propose de leur accorder une remise gracieuse de 100€ sur le montant de la location.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une remise gracieuse de 100€ sur le montant de la location de la salle des fêtes.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de couverture sur la garderie et de refaire le plafond de celle-ci ainsi que la couverture et le chéneau de l'Ecole.

**Le montant des travaux s'élèvent à :**

**Pour la garderie: 19 383.89 euros HT.**

**Pour la couverture de l'école : 23 519.48 euros HT**

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

La commune s'engage à prendre en charge le financement qui ne saurait être accordé.

Opération	H.T.	DETR 45%	Fonds scolaires 40%	Auto- financement T.V.A	Auto- financement	TTC
Couverture et plafond Garderie	19 383.89	8 722.75		3 876.78	9 946.45	22 545.98
Couverture et chéneau Ecole	23 519.48	10 583.77	9 407.79	4 703.90	3 527.92	28 223.38
<b>TOTAL</b>	<b>42 903.37</b>	<b>19 306.52</b>	<b>9 407.79</b>	<b>8 580.68</b>	<b>13 474.37</b>	<b>50 769.36</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'effectuer les travaux et autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

**SUBVENTION PLAN LECTURE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – DEMANDE DE SUBVENTION  
DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT  
DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre du plan de développement de la lecture publique. Pour obtenir cette subvention, il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du plan de lecture publique.

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES  
2018/2019  
IMAGINE'R – CARTE C.S.B**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la subvention pour le transport scolaire concernant l'année 2018/2019. Pour les collégiens et les lycéens de moins de 18 ans, ils bénéficient de la carte C.S.B (Optile). Pour les lycéens à partir de 18 ans, ceux-ci ne peuvent prétendre qu'à la carte IMAGINE'R.

Madame le Maire propose pour l'année scolaire 2018/2019, une subvention de 50€ pour la carte C.S.B et 100€ pour la carte IMAGINE'R.

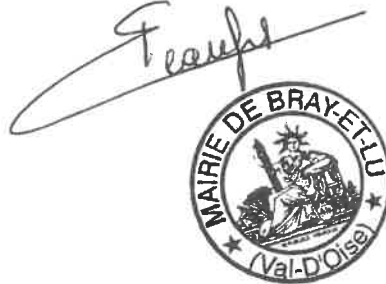
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de prendre à sa charge, pour les enfants mineurs, la somme de 50 euros pour la carte C.S.B, et la somme de 100 euros pour la carte IMAGINE'R. Cette somme sera versée au Transporteur TIM BUS et IMAGINE'R.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS SCOLAIRES**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de couverture et sur le chéneau de l'Ecole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré considère la nécessité de ces travaux, accepte à l'unanimité ce projet d'un montant de 23 519.48 €HT soit 28 223.38 €TTC et autorise Madame Le Maire à demander les subventions au titre des Fonds Scolaires pour l'année 2018.

Le Maire  
Corine BEAUFILS



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 13 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 13 avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame BEAUFILS, Maire.

Date de convocation : 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

Nombre de membres en exercice : 13

**Présents :** Mesdames Corine BEAUFILS, Claudine VERGNE, Monique BUNEL et Monique VALADON, Messieurs SANVY Romain, Michel BERRY, Michel COLINET, Pierre LANDEMARD.

**Absents excusés :** Messieurs HEUDEBERT Michel, Cédric TOUFFE et Madame DA COSTA Sabine.

Monsieur Christian PAUL qui donne procuration à Madame BEAUFILS et Monsieur Alain BEGUE qui donne pouvoir à Madame Monique VALADON.

Formant la majorité des membres en exercice, Pierre LANDEMARD a été élu secrétaire.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corine BEAUFILS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après avoir présenté le budget primitif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Recettes : 1 233 199.44€
	Dépenses : 1 233 199.44€
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Recettes crédits nouveaux : 286 126.65 €
	Solde d'exécution reporté 0.00 €
	<b>Total recettes : 286 126.65 €</b>
	Dépenses crédits nouveaux : 207 070.18 €
	Solde d'exécution reporté : 79 056.47 €
	<b>Total des dépenses : 286 126.65 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

**3 TAXES**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le vote des 3 taxes.

Le Conseil Municipal propose les taux identiques pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation :	16.28 %
Taxe foncière :	19.66 %
Taxe foncière non bâti :	36.33%

La Contribution Foncière des Entreprises est maintenant perçue par l'intercommunalité qui en reverse une partie à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte à l'unanimité le report des 3 taxes pour l'année 2018.

### **AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL DE L'ANNEE 2017**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'année 2017 comme suit :

Le compte administratif 2017 présente un déficit d'investissement de 79 056.47 euros et un excédent de fonctionnement de 478 745.50 euros.

Déficit de la section d'investissement reporté (compte 001) :	79 056.47 €
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) :	240 576.69 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) :	238 168.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017 / ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'année 2017 comme suit :

Le compte administratif 2017 présente un excédent d'investissement de 94 753.69 euros et un déficit de fonctionnement de 14 635.67 euros.

Solde d'exécution positif d'investissement reporté (compte 001) :	94 753.69 €
Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) :	14 635.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 / ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corine BEAUFILS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après avoir présenté le budget primitif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Recettes : 103 131.93 €
	Dépenses : 103 131.93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Recettes : 293 565.67 €
	Dépenses : 293 565.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017 / CAISSE DES ECOLES**

Madame le Maire informe le Conseil d'Administration qu'il convient d'affecter le résultat de l'année 2017 comme suit :

Le compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement 1 980.95 euros et aucun excédent d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) :	0.00 €
---	--------



Résultat de fonctionnement reporté (compte 002-recette) : 1980.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 / CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corine BEAUFILS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par le Maire, après avoir présenté le budget primitif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Recettes :	1 980.95 €
	Dépenses :	1 980.95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Recettes :	0.00€
	Dépenses :	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

Le Maire  
Corine BEAUFILS

